

**Rapport final Expérimentation DIACT : 20 villes
moyennes témoins**

MACON

**Un pôle relié à deux régions universitaires,
Bourgogne et Rhône-Alpes**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : L'enseignement supérieur et l'innovation dans le Mâconnais.....	7
1. La Gouvernance territoriale.....	8
2. Le projet pédagogique.....	9
2.1. <i>Projet d'Institut juridique dédié aux collectivités territoriales.</i>	9
2.2. <i>La mise en place d'un « pôle eau »</i>	11
2.3. <i>La mise en place de licences professionnelles et autres formations autour de la Cité de l'Entreprise, et le soutien à SUPINFO</i>	13
3. Les capacités du bâti.....	14
3.1. <i>Les locaux de l'IUFM</i>	14
3.2. <i>Les locaux du Centre d'enseignement supérieur,</i>	15
4. La poursuite de la dynamique engagée.....	15
5. Enseignement supérieur, innovation et développement économique	16
PARTIE 2 : Vie étudiante.....	17
INTRODUCTION.....	17
1. La population étudiante du mâconnais Val de Saône.....	19
1.1. L'enquête.....	19
1.2. Tableau de bord des formations du mâconnais réactualisable chaque année (outil statistique)	20
2. Solutions pour le logement	21
2.1. <i>Informations sur le logement</i>	21
2.2. <i>Le Campus Vert</i>	21
3. Solutions pour la restauration.....	23
4. L'informatique et la communication.....	24
4.1. <i>Site Internet</i>	24
4.2. <i>Plaquette à destination des étudiants et futurs étudiants</i>	25
4.3. <i>Communication à destination des entreprises</i>	26

5. Vers une vie estudiantine à Macon.....	26
5.1. La cérémonie d'accueil des étudiants.....	26
5.2. Carte Etudiante.....	28
5.3. Le challenge inter-établissements.....	28
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	28
CONCLUSION GENERALE.....	30

INTRODUCTION

LE CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre des expérimentations engagées par la DIACT dans 20 villes moyennes, la candidature de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) a été retenue en 2008 sur la thématique de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

En effet, la CAMVAL a pris la compétence « soutien à l'enseignement supérieur », et elle a procédé en 2007, avec un cabinet d'études, à un diagnostic local sur ce thème, dans le but de développer ce qui lui paraît être une composante incontestable du développement économique d'un territoire, à savoir l'enseignement supérieur.

La particularité du Mâconnais Val de Saône est d'être relié à deux régions universitaires, Bourgogne et Rhône-Alpes, avec une influence grandissante de l'aire métropolitaine lyonnaise.

- 2 masters pro 2 à caractère juridique dépendent de l'université de Bourgogne.
- 1 master pro 2 de gestion des milieux aquatiques dépend de Lyon II.
- Par sa situation géographique, le pôle mâconnais connaît d'importants flux interrégionaux d'étudiants. Les bacheliers mâconnais choisissent de poursuivre leurs études soit en Bourgogne soit en Rhône-Alpes, avant de chercher des formations ailleurs en France ou à l'étranger. En sens inverse, l'offre locale de formations est largement ouverte aux étudiants d'origine non mâconnaise.
- La plate-forme d'enseignement supérieur de Mâcon dispose d'atouts : la professionnalisation de son offre et sa diversité, et les possibilités d'intégration de ses étudiants dans un tissu économique local lui-même très diversifié.
- Cependant certaines faiblesses pèsent aujourd'hui sur l'avenir du pôle, comme la dépendance de décisions d'universités dont le siège est à Dijon ou Lyon, ou d'écoles dont les impératifs financiers peuvent imposer des changements d'implantation. De même la décroissance démographique de la population jeune du département et l'absence de services spécifiques à la population étudiante constituent des handicaps à surmonter.

A la rentrée 2009, le pôle d'enseignement supérieur du Mâconnais Val de Saône accueille plus de 1200 étudiants au sein de formations professionnalisantes variées (cf. tableau ci-dessous), dispensées dans des établissements concentrés principalement à Mâcon mais sans campus dédié.

Il ne dispose pas d'IUT, ni de licence professionnelle, ce qui va influencer automatiquement le choix des nouvelles formations supérieures à accueillir.

La stratégie de développement de l'enseignement supérieur local peut se décliner en quelques orientations prioritaires : renforcer les formations professionnalisées existantes, faire émerger des pôles d'excellence à forte visibilité, permettre d'améliorer les services aux étudiants, constituer des niches d'excellence et les valoriser.

Les formations supérieures du Mâconnais Val de saône à la rentrée 2009 :

Etablissement	Types formation	Effectifs rentrée 2009
Centre de formation Ste Marguerite	2 BTS et une formation post BTS sanitaire et social	70
IFSI	DE infirmier	257
SUPINFO	5 années master informatique	86
IUFM	Formation des Maîtres	250
CFA Macon	BTS après vente automobile	48
Lycée Cassin	4 BTS	107
Lycée Davayé	2 BTS	53
Lycée Lamartine	4 BTS	227
Lycée Ozanam	2 BTS	61
Master Lyon II	Master II professionnel	17
Master JCT Université de Bourgogne	Master II professionnel	16
Master PJS Université de Bourgogne	Master II professionnel	10
UNIVERIA	4 BTS en alternance	24
Total		1226

A noter également la présence depuis 1992 d'un Institut de Recherche du Val de Saône Mâconnais (IRVSM), association d'universitaires chercheurs en géographie, sociologie et histoire, dont l'objet est l'accompagnement de « doctorants », l'organisation de colloques bisannuels et la publication des actes s'y rapportant, l'édition d'ouvrages de recherches, de cahiers (« les Ponts sur la Saône ») à destination des enseignants du secondaire quatre fois par an et enfin l'incitation à la venue de nouvelles formations supérieures de haut niveau sur le territoire.

Dans le cadre de l'expérimentation de la DIACT, la CAMVAL a choisi de travailler autour de 5 axes :

- Une gouvernance territoriale conjointe en matière d'enseignement supérieur
- Une stratégie de développement de l'enseignement supérieur appuyée sur le renforcement et l'accueil de formations professionnelles de haut niveau
- L'émergence d'un site à vocation universitaire
- Une stimulation de la culture de l'innovation

- Le développement des services aux étudiants et l'animation étudiante

Les quatre premiers axes ont fait l'objet d'une intervention du cabinet JFG Conseil, tandis que le dernier axe a été pris en charge par le cabinet « Latitude Etudiante Conseil ».

PARTIE 1 : L'enseignement supérieur et l'innovation dans le Mâconnais

Dans le cadre de l'expérimentation de la DIACT, le cabinet JFG Conseil a accompagné la CAMVAL dans sa réflexion sur le développement de l'enseignement supérieur et de l'innovation en Mâconnais Val de Saône. Cette intervention a fait suite au diagnostic établi en 2007 par ce même cabinet. Sa mission s'est achevée fin février 2009. La présente synthèse a pour objet de récapituler les projets engagés, leur état d'avancement, les questions encore posées, la poursuite de cette démarche dans le cadre des missions des élus et des services.

Les points développés :

- La gouvernance territoriale : l'implantation d'enseignement supérieur en Mâconnais Val de Saône est davantage le résultat de décisions dictées par les opportunités successives que par une véritable concertation entre élus et institutionnels en responsabilité de cette thématique. Une réflexion était donc à mener sur le sujet.
- Le projet pédagogique : En l'absence d'IUT sur le territoire, la possibilité de développement de l'enseignement supérieur doit passer notamment par l'accueil de licences professionnelles et de masters spécialisés originaux en adéquation avec le tissu économique local, éventuellement intégrés à des projets d'ensemble appuyés sur une thématique donnée. Dans cette optique, trois projets sont à l'étude : la mise en place d'un pôle juridique dédié aux collectivités territoriales, la mise en place d'un pôle de formation et de recherche dédié aux milieux aquatiques, et la mise en place de formations en relation avec la Cité de l'Entreprise en cours de construction. Parallèlement à ces projets, il convient d'ancrer localement l'école d'informatique SUPINFO, et si possible de faire venir d'autres écoles.
D'autres projets n'ont pas été abordés en dépit de leur intérêt, soit faute de temps, soit faute de portage identifié, comme les formations infirmières (IFSI) et paramédicales appelées à se développer dans le cadre de cursus largement restructurés.
- Les capacités du bâti, les services aux étudiants à développer,
- La poursuite de la dynamique mise en œuvre,
- L'articulation entre l'enseignement supérieur, le développement économique, la mise en place d'une politique locale de transfert de technologie et plus largement de R&D.

1. La Gouvernance territoriale

La mission a été rythmée par plusieurs réunions de concertation et de réflexions collectives :

- 2 Comités de Pilotage (29/10/08 et 09/03/09) réunissant les institutionnels
- 2 réunions du Conseil Territorial de l'Enseignement Supérieur (8/07 et 10/12/08) regroupant notamment les chefs d'établissements, agence de développement, chambres consulaires, et services de l'emploi
- 1 réunion avec les universités (IUFM et Masters UB - ULI) le 09/09/08
- 2 réunions de groupes de travail (12/11/08 et 14/01/09) élargis aux entreprises
- 1 réunion avec le Directeur du CROUS de Bourgogne (le 23/12/09)
- 3 réunions avec les associations étudiantes (6/11, 10/12, 14/01/09)
- 1 réunion nationale de la DIACT à Paris le 13/01/09.

Ces réunions ont permis pour la première fois, chacune à son niveau, de rassembler autour d'une même table des personnes qui n'avaient pas l'habitude de réfléchir ensemble au développement de l'enseignement supérieur et à l'amélioration de la vie étudiante en Mâconnais. Que ce soit au niveau institutionnel ou à un niveau plus opérationnel, les points de vue ont pu être échangés, les idées confrontées, les objections soulevées et combattues, les pistes de travail définies et l'action engagée.

Il ne s'agit pas encore d'une gouvernance territoriale finalisée. Celle-ci ne saurait d'ailleurs se satisfaire d'un modèle figé. L'avantage des différentes réunions ainsi organisées a été de permettre d'adapter à chaque question soulevée la réunion des acteurs les plus à même d'apporter les réponses nécessaires à la poursuite de la réflexion et à la définition des actions à mettre en place.

Il conviendra de renouveler à intervalles réguliers ces rencontres afin de maintenir la compréhension collective, la coordination de chacun dans l'action de l'ensemble, et la dynamique engagée.

- Le Comité de Pilotage, institutionnel, devrait pouvoir être maintenu une fois par an, sous un intitulé et des objectifs sans doute à ajuster. Il assure en effet un lien formel avec les services régionaux de l'Etat et les autres collectivités, garantissant ainsi la transparence de la démarche de la CAMVAL et de façon symétrique l'engagement des institutions représentées.
- Le Conseil Territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche est le vrai creuset de la dynamique locale. Démultiplié par les groupes de travail ad hoc, il peut être utilement réuni deux fois par an. Une articulation avec le PRDF, en principe territorialisé par la Région Bourgogne, pourrait être recherchée.

Au stade où nous en sommes, il convient de travailler avec les partenaires spécifiquement concernés sur chacun des projets engagés (cf. le projet pédagogique qui suit). Une fois ces projets plus clairement définis, un travail en Comité de Pilotage réunissant institutionnels et universités devra valider les choix proposés.

2. Le projet pédagogique

Il s'articule autour de trois thématiques principales :

- la mise en place avec l'Université de Bourgogne d'un Institut juridique spécialisé,
- la mise en place avec l'Université Lyon II d'un pôle de formation et d'expertise sur l'eau,
- la mise en place séparément ou conjointement avec l'UB ou/et les universités lyonnaises de licences professionnelles et autres formations adossées notamment à l'offre en BTS des lycées, à l'école d'informatique privée SUPINFO, dans le cadre du projet de Cité de l'Entreprise.

D'autres possibilités existent, mais il serait irréaliste de démultiplier les projets sans s'assurer de la faisabilité de ceux déjà à l'étude, surtout dans un contexte financier dégradé.

L'évaluation des projets en cours devra être conduite avec les universités et les porteurs de projets eux-mêmes. Elle est le meilleur gage du bien fondé des choix faits et de la démarche engagée et permettra à elle seule de tirer les enseignements des actions retenues.

2.1. Projet d'Institut juridique dédié aux collectivités territoriales.

L'université de Bourgogne a successivement implanté deux masters pro 2, « juriste des collectivités territoriales » et « professions juridiques du sport » au Centre d'enseignement supérieur de Macon.

Ces délocalisations successives ont été faites à la demande de la collectivité, en accord avec un professeur de l'université qui en a assuré la direction. Deux conventions ont formalisé l'accord et les engagements des deux parties. Deux subventions dont le total dépasse 92 000 € en 2008, ont permis de financer le doublement des heures d'ETD, les charges et frais inhérents à une telle délocalisation et d'assurer une coordination avec la présence sur place d'un responsable à mi temps. En janvier 2008, ces formations ont été hébergées dans les locaux préalablement réhabilités de l'IUFM, devenu partie intégrante de l'UB. Après une première année difficile, les conditions d'accueil et d'hébergement ont été conjointement améliorées.

Comme suite à la mise en œuvre du projet d'enseignement supérieur de la CAMVAL, il a été convenu, avec l'université de Bourgogne, de réfléchir à la mise en place d'un projet « d'institut » dédié aux collectivités territoriales.

Quelques éléments constitutifs d'un tel projet d'institut.

Nous en retiendrons au moins cinq.

- *La notoriété*, élément important de l'attractivité du Mâconnais qui pourrait ainsi acquérir le statut de ville universitaire.

- *Le projet pédagogique*, qui réunira des formations de type master pro dédiées aux collectivités territoriales complémentaires à celles déjà en place, aussi bien en formation initiale que continue,
- *Le lien contractuel*, qui pourrait être formalisé dans une seule convention liant UB et la CAMVAL, et préciser le rôle et les engagements de chacun des partenaires. Le CNFPT local, dont l'activité est très importante, a vocation, sous certaines conditions, à être partie prenante au projet.
- *La subvention de la collectivité*, qui est un complément du budget alloué par l'université, serait globale et devrait préciser les postes financiers de chacun des masters pros et de leur coordination au sein de « l'institut ».
- *Un nécessaire cofinancement* : la mise en place d'une organisation nouvelle demandera des moyens financiers conséquents qui pourront faire l'objet d'un cofinancement à définir.

La notoriété,

Le projet dans son propos liminaire pourrait brièvement évoquer les impacts attendus de cet institut. La mise en œuvre possible de colloques, séminaires, manifestations, services aux collectivités, trouverait là sa place. Pour exister et être reconnue, une telle structure doit être dotée d'un statut propre et souple, peut-être du type « collegium ».

Le projet pédagogique

Il ne s'agit pas simplement de juxtaposer chacun des masters pros mais de les articuler de telle sorte que se dégage une spécificité, une compétence et un dynamisme importants de l'Institut dans son ensemble, contribuant ainsi au renforcement de l'attractivité de l'Université de Bourgogne et du territoire Mâconnais.

On peut citer :

- la prise en compte de la formation continue,
- la mutualisation, la modularisation, la mise en ligne de certains cours,
- l'importance de la coordination et la création d'une structure de type conseil qui associerait enseignants chercheurs, partenaires, étudiants,
- la fonction accueil des intervenants, le suivi des étudiants y compris après leur formation, l'organisation de stages, d'universités d'été...
- la répartition des cours sur l'année...

Le lien contractuel,

Une convention unique finalisera les attentes, les moyens, les obligations des parties, dans tous les domaines constitutifs du projet, notamment les conditions d'accueil, les équipements, le fonctionnement. Par ailleurs l'Institut devra faire un bilan annuel de son activité.

Ce document tiendra compte de la convention existante enrichie de l'expérience accumulée tout au long de ces dix dernières années et des nouveautés qui seront proposées. Cette charte ou convention devra expliciter le lien positif qui unit l'UB et la CAMVAL, voire d'autres partenaires, et s'inscrire dans la durée.

La subvention de la CAMVAL

La subvention actuelle traduit un triple surcoût : l'accroissement majeur des heures d'enseignement dispensées, les charges liées à la délocalisation, les charges liées à

d'éventuels nouveaux services. Rappelons que cette subvention permet d'enrichir significativement l'intérêt de la formation et donc son attractivité. C'est un élément clé de sa délocalisation.

Le budget sera globalisé, même si une répartition estimative mais non contraignante entre les différents masters pro est souhaitable. On distinguera ce qui relève du partagé (institut) du particulier (chaque master).

Un nécessaire cofinancement,

L'organisation retenue devrait permettre d'une part une mutualisation des moyens et des économies d'échelle, et d'autre part de collecter d'autres sources de financement publiques ou privées (partenaires) que la dotation de l'UB et la subvention de la CAMVAL.

De nouvelles organisations émergent aujourd'hui dans le paysage français, à l'exemple des collégiums, structures transversales souples dont l'objet est de mieux répondre aux attentes des partenaires engagés, que ce soit dans le cadre d'une approche scientifique ou territoriale. Une telle voie pourra être explorée sous réserve de disposer des garanties juridiques et administratives nécessaires.

La rédaction de ce projet, initialement prévue courant 2009, a été retardée en raison des événements survenus en cours d'année à l'université. Les entretiens ont pu reprendre à la rentrée pour une mise en place échelonnée sur plusieurs années.

2.2. La mise en place d'un « pôle eau »

Le master pro 2 « connaissance, gestion et mise en valeur des espaces aquatiques continentaux » porté par l'Université Lyon II, est présent à Mâcon depuis 2004.

- Ce master pro 2 implanté à la demande du Maire de Mâcon s'inscrivait à l'origine dans un projet plus vaste de « Maison de l'eau » et devait s'adosser à un certain nombre d'initiatives. Ce schéma n'a pas eu de suite. La convention avec l'Université Lyon II, initialement passée par la ville de Mâcon, est aujourd'hui reprise par la CAMVAL.
- Ce master est accueilli à titre gratuit dans les locaux du centre d'enseignement supérieur de la ville de Mâcon. Les conditions d'accueil et de travail sont jugées satisfaisantes mais pourraient être revues d'un commun accord.
- Depuis 2008 la CAMVAL prend en charge la subvention (de l'ordre de 27 000€ hors loyer gratuit) et signe la convention de partenariat. A ce jour, le « pôle eau » se limite à une formation pour une vingtaine d'étudiants. Ceux-ci trouvent facilement stages et parfois embauche dans les différents syndicats des eaux du Mâconnais ou l'EPTB Saône Doubs.

Les projets, l'état des réflexions,

- Le directeur du master pro a offert d'étudier la création d'une licence professionnelle de gestion de l'eau. Un autre enseignant chercheur de Lyon II a été sollicité pour élaborer ce projet qui sera soumis aux instances universitaires pour habilitation par le MESR dans le cadre du prochain quadriennal (2011-2015).

- Le plan de développement de l'enseignement supérieur en Mâconnais a souligné à la fois l'importance stratégique du domaine de l'eau et l'intérêt à développer une structure de recherche ou pour le moins de recherche développement voire d'expertise à Mâcon ;
- Les hypothèses de travail des enseignants chercheurs les conduisent à insérer leur démarche de projet dans un ensemble plus vaste et plus fédérateur, celui du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) de la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR). Il s'agit d'une fédération de recherche associant 11 établissements et près d'une vingtaine de laboratoires intervenant en lien avec l'Agence de l'eau Rhône /Méditerranée/Corse et avec l'EPTB Saône/Doubs implanté à Mâcon.

Afin d'étoffer l'impact et l'enracinement local d'un tel projet, il est envisagé de créer un BTS GEMEAU au Legta de Davayé qui aurait dans ces conditions une réelle légitimité. Les discussions sont en cours entre les enseignants chercheurs et les représentants du lycée de Davayé.

Les interrogations

A ce stade, elles sont de différents ordres,

- Le master pro 2 existant peut-il durablement se maintenir à Mâcon sans un adossement à un projet plus ambitieux, notamment la création d'un pôle de formation et de développement qui associe les acteurs locaux et régionaux (rhônalpins et bourguignons) ?
- L'engagement durable de l'UL2 n'est pas assuré. Il est donc nécessaire de développer un partenariat avec l'Université elle-même, l'UFR de géographie dont dépend le master pro garantissant l'engagement avéré des enseignants chercheurs.
- L'hébergement de nouvelles formations sur la thématique de l'eau, auprès du master pro déjà en place, seront-elles possibles au centre d'enseignement supérieur ?

Les pistes de travail

- Les conditions d'accueil et d'hébergement des étudiants,
- Les liens conventionnels et contractuels entre l'Université Lumière et la CAMVAL dans une perspective d'engagement à moyen/long terme des deux partenaires,
- La faisabilité d'un pôle de formation avec d'une part le renforcement du master pro existant et la pertinence d'une licence pro conduits par l'UL2, et d'autre part la possibilité de création d'un BTS au Legta de Davayé, en veillant à l'articulation de ces projets.
- Le renforcement avec le tissu économique local, c'est-à-dire les partenaires actuels (agences de l'eau, conservatoires, fédérations, parcs, syndicats de bassin, bureaux d'études...) les entreprises (bureaux d'études...) les structures publiques (CNFPT).
- La réflexion sur la structuration d'une organisation souple, c'est-à-dire « sans murs » au moins dans un premier temps, qui permette de structurer un partenariat entre l'équipe d'enseignants chercheurs et les organisations publiques ou les entreprises impliquées dans les politiques de l'eau.

La démarche préconisée

- Proposer un plan de travail et un avant projet formation/développement structurant y compris avec des hypothèses financières,
- Faire valider ces hypothèses tant par la CAMVAL que par le Président de l'UL2 et l'UFR de géographie (GHHAT), environnement, tourisme.
- Elaborer le projet et un calendrier de mise en place à partir de 2010.

2.3. La mise en place de licences professionnelles et autres formations autour de la Cité de l'Entreprise, et le soutien à SUPINFO

A ce jour aucune licence professionnelle n'est implantée à Mâcon. Dans un dispositif LMD ce diplôme récent joue pourtant un rôle d'autant plus important qu'il est la principale voie d'accès des diplômés BTS à la licence.

Les proviseurs des lycées du Mâconnais, suite aux rencontres mises en œuvre dans le cadre de l'expérimentation, se sont réunis pour réfléchir à l'opportunité de création de licences professionnelles. Ils ont pris en compte trois points :

- Les conclusions tirées des expériences antérieures,
- L'environnement socio économique local légitimant la démarche et les familles professionnelles ciblées,
- Les BTS et diplômes pouvant servir de support à une licence pro.

Les expériences et tentatives antérieures,

Elles n'ont pas toujours été concluantes, car la collaboration avec l'université, qui porte le dossier et dispose de l'habilitation et des crédits de fonctionnement du MESR, s'est avérée souvent difficile. La transparence et la formalisation de la relation Université lycée sont identifiées comme des facteurs majeurs de la réussite d'un projet commun.

Les projets de licence professionnelle possibles dans la Mâconnais,

Licence professionnelle « négoce de biens et services industriels ».

Après discussion il est apparu possible d'approfondir la faisabilité d'un tel projet, car il répond à plusieurs des critères nécessaires à l'organisation d'un tel diplôme :

- Ce diplôme, de type technico commercial à large spectre, correspond à une des activités principales des entreprises du Mâconnais,
- En l'état ce diplôme serait pluridisciplinaire et différentes options pourraient être conduites en fonction de chacun des 3 lycées,
- Comme le montre l'état des formations en Bourgogne, il n'entre pas en concurrence avec l'offre actuelle.

Les contacts sont en cours entre lycées et Université de Bourgogne pour déterminer l'enseignant chercheur qui portera cette licence.

Les lycées se sont concertés pour élaborer un premier avant projet servant de base de discussion tant avec l'établissement supérieur partenaire qu'avec les branches professionnelles concernées.

Autres licences professionnelles

Le tissu économique du bassin d'emploi mâconnais ne présente aucune spécificité forte. Très diversifié, il va de la viticulture au secteur administratif en passant par le maraîchage, la mécanique et l'électromécanique, la métallurgie, la sous traitance, le commerce et le tourisme.

Tout ce qui traite du commerce, de la comptabilité et de la gestion, de l'informatique, disciplines transversales applicables à tous les secteurs d'activité, est susceptible d'intéresser le tissu économique local.

C'est pourquoi, dans le cadre de la construction de la Cité de l'Entreprise, qui abritera une pépinière d'entreprises, il convient de développer ces disciplines, en synergie avec SUPINFO qui héberge déjà un incubateur, et éventuellement l'ENSAM de Cluny (à 20 kms) et son réseau Paris Tech.

La CAMVAL vient d'être contactée par l'Université Lyon 3 qui souhaite implanter à Mâcon sa licence professionnelle «Création et Gestion des Petites et Moyennes Organisations». Ce diplôme s'inscrirait parfaitement dans les besoins du tissu local et le projet de Cité de l'Entreprise. Il permettrait de profiter du réseau de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'université Lyon 3. Il n'entre pas en concurrence avec les formations dispensées par la CCI mais est proche en revanche d'une licence professionnelle de l'UB implantée à l'IUT de Dijon. Un « arbitrage » est en cours.

On peut donc constater que le Mâconnais, à la limite administrative de deux régions, doit trouver le moyen de faire travailler ensemble Bourgogne et Rhône-Alpes. Il doit transformer ce handicap administratif en atout, à travers des projets spécifiques et innovants dont l'intérêt suscitera ce rapprochement et cette collaboration.

L'expérimentation DIACT a déjà permis des rencontres à travers un Comité de Pilotage réunissant les deux régions. Il faut aller plus loin.

La nouvelle autonomie des universités nous en donne l'occasion. Un temps stoppé par les événements universitaires de cette année, le chantier est à nouveau en cours.

3. Les capacités du bâti

Deux sites peuvent aujourd'hui accueillir des formations supérieures, ils sont situés en plein centre ville, à 200 m l'un de l'autre et à 10 minutes à pied de la gare. Il s'agit du Centre d'enseignement supérieur et du site de l'IUFM.

3.1. Les locaux de l'IUFM

Même si des interrogations quand au statut de ces bâtiments demeurent (le Département est nu-proprétaire, l'Etat en ayant eu la jouissance avant de le rétrocéder à l'Université de Bourgogne dans le cadre de son autonomie) l'usage est clairement affecté à l'université qui a intégré l'IUFM.

Les besoins en espace du futur Institut juridique représentent à minima 4 salles de formation bien équipées, un local de documentation/travail pour les étudiants et les enseignants, un local pour l'accueil et l'administration. A moyen terme, le bâtiment devra abriter, à la place de la salle de conférence actuelle de l'IUFM un amphithéâtre

commun à l'IUFM et à l'Institut juridique. Même si des interrogations demeurent sur le projet pédagogique des IUFM en cours d'élaboration au sein de chacune des universités, il est raisonnable de penser que le site de Mâcon est en capacité d'absorber le futur Institut juridique. Outre l'extension possible, moyennant quelques travaux, de l'espace actuel, il existe des possibilités d'aménagement sur le site.

Les questions en suspens sont de trois ordres :

- Quelle mutualisation possible entre l'IUFM et l'institut ?
- Qui prendra en charge les travaux nécessaires ?
- Quels moyens pour mettre le restaurant de l'IUFM aux normes et augmenter sa capacité d'accueil ?

3.2. Les locaux du Centre d'enseignement supérieur,

Berceau historique de l'enseignement supérieur à Mâcon, ils continuent d'héberger le master pro de Lyon II et l'IRVSM. Ils sont parfaitement adaptés à l'usage universitaire, même si la cohabitation avec l'Ecole Municipale d'Art Plastique (EMAP) mériterait quelques ajustements.

Cet espace pourrait abriter sans aménagement particulier la totalité du « pôle eau ».

Il est prématuré et inapproprié de parler de campus universitaire à Mâcon. Cependant la proximité existant entre le centre d'enseignement supérieur et le site de l'IUFM peuvent représenter l'amorce d'un pôle universitaire d'autant plus lisible que les projets en cours verront leur réalisation dans le futur.

Le développement de l'enseignement supérieur à Mâcon suivant les pistes proposées semble pertinent et en adéquation avec le territoire, situé à la frontière entre Bourgogne et Rhône-Alpes. Sa réussite dépendra avant tout de la volonté politique partagée de la Ville et de la CAMVAL.

4. La poursuite de la dynamique engagée

Les actions conduites se sont appuyées sur les services de la CAMVAL renforcés par une mise à disposition d'une chargée d'études à temps plein et l'assistance de deux cabinets.

La poursuite de la dynamique repose sur trois fonctions incontournables :

- L'animation du projet, faire vivre les échanges entre les différents partenaires en assurant un soutien logistique, organiser des réunions et des événements...
- Le suivi de la vie étudiante, notamment l'hébergement, la restauration, les activités sportives et culturelles ...
- La communication, principalement l'actualisation d'un site Web performant, et un minimum de suivi statistique et d'enquêtes nécessaires à l'éclairage de la décision.

Pour ce faire, La CAMVAL a besoin, au minimum, d'un mi-temps de chargé de mission.

5. Enseignement supérieur, innovation et développement économique

Dans une économie fortement dépendante de l'investissement en matière grise, la présence ou non de dispositifs de recherche et de transfert de technologie apparaît de plus en plus comme un critère discriminant des dynamiques urbaines.

A ce jour, le territoire mâconnais valorise plus son positionnement et ses infrastructures que ses ressources en matière grise et ses capacités d'innovation.

L'organisation politique interne à la CAMVAL dissocie aujourd'hui l'enseignement supérieur et la recherche du développement économique et de l'emploi (deux commissions, deux vice présidents), rendant ainsi difficiles les synergies. Cependant, ces thématiques sont traitées au sein du même pôle administratif ce qui devrait être un facteur de rapprochement.

La création d'un groupe de travail sur l'innovation et le transfert de technologie, commun aux deux commissions évoquées, auquel participeraient l'ADEMVAL et les partenaires concernés, serait très utile à l'avancement des différents projets initiés, qu'il s'agisse du pôle sur l'eau, de l'institut juridique dédié aux collectivités territoriales ou de la gestion autour de la Cité de l'Entreprise.

PARTIE 2 : Vie étudiante

INTRODUCTION

La qualité de vie étudiante constitue une condition nécessaire du développement de l'enseignement supérieur, même si elle n'est pas liée aux objectifs immédiats de développement économique recherchés prioritairement. La qualité de vie étudiante joue en effet sur l'attractivité du territoire ; une attractivité qui doit viser aussi bien les jeunes bacheliers de Saône et Loire, tentés par la migration vers Lyon et Dijon, que les étudiants de France entière, qui viennent notamment suivre les filières de second cycle universitaire (IUFM et Master 2). Il s'agit de retenir durablement les premiers et de séduire les seconds.

Au-delà de la qualité de vie, la politique de vie étudiante doit avoir pour ambition de créer un lien affectif, social et économique entre l'agglomération mâconnaise et sa population étudiante.

Car chaque année, les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération admettent plus de 1200 étudiants dont une bonne moitié venue de l'extérieur de l'agglomération, originaire de l'académie ou des académies voisines mais aussi de France entière et de l'étranger. Ces étudiants vont passer au minimum une année universitaire et vont vivre à Mâcon des moments qui les marqueront toute leur vie. Souvent en acquisition d'autonomie, ils vont être amenés à faire pour la première fois un grand nombre de démarches liées à cette autonomie ; ils seront aussi des consommateurs et donc des clients pour les commerçants mâconnais ou des usagers pour un certain nombre de services publics et enfin, pour certains, des acteurs de la cité au niveau sportif, artistique, social ou même économique.

La CAMVAL a tout intérêt à connaître ses étudiants, notamment au moment où émergent des besoins spécifiques liés à leur statut ; qu'ils soient liés à leur vie quotidienne, leurs études ou à la préparation de leur insertion professionnelle ultérieure.

Or au début de l'expérimentation, la CAMVAL n'était pas en mesure de connaître précisément ces différents besoins : l'information sur les étudiants ou futurs étudiants était inexistante, le logement dédié très peu visible, la restauration universitaire largement insuffisante et la vie associative très discrète.

L'objectif de l'expérimentation était donc de développer des services et une véritable culture étudiante, mais avec peu de moyens : car comme dans la plupart des villes moyennes, les effectifs étudiants ne sont pas jugés suffisamment importants par les opérateurs qui interviennent dans les grandes villes universitaires.

La mission confiée à Latitude Etudiante Conseil devait donc faire émerger des solutions originales et peu coûteuses, en favorisant le partenariat, l'exploitation des atouts du territoire du Mâconnais Val de Saône et la volonté politique de ses élus. La Vice Présidente de la CAMVAL, déléguée à l'Enseignement Supérieur, a d'ailleurs dû déployer beaucoup d'énergie pour faire face à un certain scepticisme et à de multiples inerties administratives externes.

L'expérimentation n'a pas permis de répondre à tous les besoins identifiés mais grâce à la mobilisation des différents acteurs concernés, notamment les chefs d'établissements

et directeurs de masters (quasiment tous impliqués), elle a créé une dynamique favorable qui, à condition d'être pérennisée, apportera progressivement au Mâconnais Val de Saône l'image d'un territoire étudiant.

OBJET ET ORGANISATION DE LA MISSION

Précisons tout d'abord que la « vie étudiante » n'est pas une compétence à part entière et n'est du ressort d'aucune entité publique.

C'est une compétence partagée entre différents acteurs concernés : Etat, collectivités locales et territoriales, établissements d'enseignement, CROUS, associations étudiantes, organismes de logement publics ou privés...

Par ailleurs, les actions en matière de « vie étudiante » recouvrent en fait deux domaines d'intervention différents :

- La création ou le développement de services de soutien aux étudiants en matière para-pédagogique (orientation, aide à la recherche de stage ou à la mobilité, préparation à l'insertion professionnelle) ou en matière de vie quotidienne (logement, restauration, aide sociale, santé, transport).
- Les efforts menés pour favoriser l'insertion locale des étudiants, notamment à travers leurs activités sportives, culturelles, économiques ou associatives, contribuent à la construction d'une identité ou d'une image de « ville étudiante » pour la collectivité d'accueil et renforcent son attractivité, puisque l'ensemble de la population en bénéficie.

Le premier objet de la mission s'est porté sur l'élaboration d'un panorama de la population étudiante de l'agglomération afin d'en connaître les caractéristiques et d'identifier leurs attentes ou besoins (questionnaire).

Parallèlement, la mission a permis de faire émerger des projets et de les expérimenter afin d'impulser une dynamique locale pour :

- Les services aux étudiants (logement et restauration).
- L'information : celle des étudiants sur ces services, celle des futurs étudiants sur les établissements et les filières enseignées et celle des entreprises sur le potentiel de compétences recherchées.
- L'apparition d'une vie estudiantine, via des animations favorisant l'échange et l'intégration dans la cité.

Le but de l'expérimentation était aussi de mettre les différents acteurs du territoire en réseau (Conseils Territoriaux, groupes de travail, Comité de pilotage) afin de travailler de manière concertée au développement de l'offre d'enseignement supérieur existante et à l'amélioration de la vie étudiante.

La mission a été menée par Latitude Etudiante Conseil via le détachement d'une jeune chargée de mission (diplômée en M2 professionnel de sociologie appliquée au

développement local) qui est intervenue directement sur place pendant 9 mois consécutifs.

Elle était encadrée par le directeur du cabinet, expert en ingénierie de services aux étudiants, et travaillait au quotidien auprès du Pôle Opérationnel de la CAMVAL, en ayant par ailleurs des échanges très réguliers avec la Vice Présidente chargée de l'Enseignement Supérieur.

1. La population étudiante du mâconnais Val de Saône

Il s'agissait d'établir un panorama de la population étudiante mâconnaise en 2008/2009 et de mettre en place un outil constitué de quelques indicateurs de suivi facilement réactualisable chaque année.

1.1. L'enquête

Une enquête quantitative et exhaustive a été menée auprès des étudiants du mâconnais entre octobre et novembre 2008.

Les objectifs de cette enquête étaient de :

- Disposer d'une photographie précise de la typologie, des comportements et des attentes des étudiants : qui sont-ils ? D'où viennent-ils ?
- Constituer les bases d'un tableau de bord annuel (sélections de 4 à 6 items) qui permettra par la suite de suivre les évolutions.

976 réponses ont été collectées, soit 70% de réponses par rapport à l'effectif global des étudiants.

Une synthèse globale de l'enquête a été réalisée et présentée au Comité de Pilotage du 9 mars. Les résultats pour chaque établissement ont été distribués.

L'étude a révélé une forte attractivité régionale, voire nationale, de l'enseignement supérieur mâconnais puisque que 62% des étudiants mâconnais sont nés en dehors de Saône et Loire et que plus d'un quart ont leur domicile familial à plus de 100km.

Globalement, les étudiants se déclarent satisfaits de leurs études et confiants pour leur insertion professionnelle. En ce qui concerne les équipements, une forte minorité estime insuffisant l'accès à des fonds documentaires et à des équipements sportifs. L'insatisfaction sur la restauration concerne essentiellement les étudiants des Masters et de SUPINFO. Ceux de BTS ou de post-BTS apprécieraient la mise en place de services d'accompagnement en matière d'orientation et de préparation à la vie active.

Dans le domaine du logement, seuls 42% vivent chez leurs parents et les autres ont généralement trouvé assez facilement leur logement ; un tiers d'entre eux sont intéressés par la formule de Campus vert (logement en gîte ou chambre d'hôte dans les communes rurales de la CAMVAL) et ce d'autant plus que 73% sont motorisés.

Parallèlement à leurs études, les étudiants mâconnais ont assez peu d'activités (culturelles, sportives, associatives) sur le territoire et aimeraient qu'il y ait davantage d'animations et de points de rencontre entre eux.

Réactualisation

- Tous les trois à cinq ans, un personnel CAMVAL diffuse le questionnaire élaboré précédemment à tous les établissements : 1 journée pour la diffusion, 1 journée pour les relances, 2 semaines pour la saisie des résultats dans un logiciel de traitement type Sphinx.
- Analyse et réactualisation annuelle du document de synthèse : 1 semaine à chaque rentrée.

1.2 Tableau de bord des formations du mâconnais réactualisable chaque année (outil statistique)

Les objectifs de l'outil statistique sont de construire un outil statistique fiable et récurrent permettant de connaître l'offre de formation existante et d'avoir la possibilité de la réactualiser chaque année.

Ce tableau de bord se décline sous la forme de deux documents :

- 1) Un document Excel sous forme d'onglets avec des entrées par établissements. Dans chaque fiche de chaque établissement, les informations suivantes sont recensées :
 - Les coordonnées de l'établissement (adresse, téléphone, adresse Internet, e-mail, nom du proviseur)
 - Les informations liées à la vie étudiante dans l'établissement (les associations, lieu de restauration, tarif restauration, places pour la restauration, logement, nombre logement, tarif logement, provenance géographique des étudiants, période de présence dans l'année).
 - Les formations (nom des formations, leur niveau, le nombre d'étudiants, formation initiale ou formation continue, la durée du cursus).
 - Les stages (nombre de stages, durées et dates précises des stages, thèmes, métiers concernées, personne référente)
- 2) Un document sous forme de tableau avec des entrées par formations récapitulant le nom de la formation, le niveau, l'établissement et le nombre d'étudiants.

En mâconnais, il y a 1226 étudiants répartis dans plus de 30 formations dispensées dans 12 établissements. 48 % des étudiants (soit 590) sont inscrits dans les 19 BTS du territoire.

2. Solutions pour le logement

L'enquête menée auprès des étudiants a révélé que 42% des étudiants vivent dans leur famille mais près de 30 % viennent de plus loin et doivent trouver un logement pour l'année universitaire.

Mais la durée de formation des étudiants mâconnais (sans compter les stages) est en moyenne de 6 à 7 mois. C'est une durée nettement inférieure à l'année universitaire, ce qui constitue un des plus gros handicaps pour la mise en place de logements étudiants en Mâconnais. Cela rend impossible la construction de logements publics ou privés pour des raisons d'équilibre d'exploitation. Le minimum pour que les coûts de construction et de gestion soient amortis, aussi bien dans un montage privé que public (avec opérateur HLM) est en effet de 9/10 mois d'occupation par an.

Il était donc nécessaire de trouver d'autres solutions, notamment par une information sur le parc locatif existant et une étude de faisabilité sur la formule de campus vert.

2.1. Informations sur le logement

Dans un premier temps, un recensement de toutes les solutions de logement déjà existantes sur le mâconnais a été réalisé, ainsi qu'un listing de tous les services d'aides au logement et à l'installation et des organismes de recherche de logements.

Ces informations ont été dans un premier temps publiées dans un guide de l'étudiant distribué lors de la cérémonie d'accueil des étudiants du mâconnais. Au cours de cet évènement, des personnes représentant les structures d'aide au logement étaient présentes (CAF, CLLAJ, ADIL) pour conseiller les étudiants en difficulté. L'expérience a démontré cependant que ces personnes n'ont pas été assez mises en valeur pour attirer l'attention des étudiants, et qu'à la période où l'évènement s'est déroulé (fin octobre), la grande majorité des étudiants n'avaient plus de problèmes pour la recherche de logement.

A l'avenir, il est prévu de reporter ces informations à la fois sur un dépliant 4 volets qui sera diffusé par les établissements dès le mois de juin et surtout sur le site Internet de la CAMVAL (voir ci-après le chapitre 4 du présent rapport).

2.2. Le Campus Vert

Pour trouver une solution au manque de logement étudiant, il a été envisagé de développer le principe du « campus vert », c'est-à-dire la proposition de logements à prix modérés dans les gîtes ruraux, exploitations agricoles ou chambres d'hôtes des communes de l'agglomération, sur le modèle de ce qui a déjà été créé par l'association « Campus Vert » (anciennement AFAC).

De plus, le questionnaire adressé aux étudiants a permis de révéler que 34% d'entre eux semblent intéressés par cette initiative.

Un premier travail a été engagé auprès des gîtes et chambres d'hôtes se situant dans un environnement proche de Mâcon par l'envoi d'un questionnaire aux propriétaires sur les conditions de logement des étudiants :

- Prix du loyer envisagé
- Caractéristiques du logement
 - Taille des chambres
 - Chauffage, isolation
 - Cuisine
 - Toilettes communes ou privées
 - Caution

Le retour de ces questionnaires permettra l'élaboration d'une base de données des gîtes et chambres d'hôtes susceptibles d'être intéressés par l'hébergement d'étudiants afin de diffuser l'information auprès de ces derniers.

Suite à cela, un contact a été établi avec la centrale de réservation des Gîtes de France de Saône et Loire, qui pratique déjà la location courte durée à des étudiants et salariés.

Pour les gîtes qui dépendent de la centrale de réservation, les étudiants pourront passer directement par cette structure pour se procurer un logement.

Ce qu'il reste à faire :

En ce qui concerne le recensement par les questionnaires :

- Terminer le recensement des gîtes et chambres d'hôtes intéressés par le renvoi du questionnaire et faire une sélection parmi les réponses renvoyées.
- Définir un intermédiaire éventuel ou considérer que les étudiants traiteront directement avec les propriétaires.
- Rédiger un document spécifique récapitulant tous les logements proposés, à insérer dans le dépliant étudiant.

Rédiger un mode d'emploi pratique pour les étudiants :

- Comment ça marche ?
- A qui s'adresser ?
- Comment fonctionnent les aides ?
- Quels sont les tarifs ?

Réaliser une campagne de promotion :

- Trouver un nom à ce système de logement.
- Faire un communiqué de presse en juillet et en septembre pour que l'information circule par voie de presse.
- Faire un évènement convivial initié par la CAMVAL à la rentrée avec tous les étudiants et propriétaires autour, par exemple, d'un apéritif avec des produits du terroir, afin de donner une visibilité et un dynamisme à ce dispositif.

3. Solutions pour la restauration

Les étudiants de certaines formations sont en difficultés pour se restaurer car ils ne disposent pas de restaurant directement rattachés à leur établissement et à un tarif de type CROUS.

Le restaurant de l'IUFM, bien qu'appartenant aujourd'hui à l'Université de Bourgogne, n'a pas une capacité d'accueil suffisante pour les deux masters localisés au sein de cet établissement. De plus, il n'est plus conforme aux normes actuelles d'hygiène et de sécurité. Il accueille cependant les étudiants des Masters JCT et PJS de manière occasionnelle.

Concernant les étudiants de SUPINFO, certains avaient accès à la cantine d'un collègue, mais cela ne pouvait constituer une solution pérenne. C'est la raison de l'abandon de cette formule. Les étudiants du master « Eau » de Lyon 2, se restaurent quand à eux dans leur propre salle de cours.

L'objectif, à court terme, est de trouver un restaurant existant déjà et d'avoir une subvention du CROUS pour permette à ces étudiants de déjeuner pour 2,90 euros comme à Dijon, Chalon ou au Creusot.

On peut concevoir qu'à l'avenir, le restaurant de l'IUFM soit repris par le CROUS, lors de la remise aux normes de l'établissement, et en profiter ainsi pour élargir sa capacité d'accueil aux étudiants des 3 masters et de SUPINFO. Il faut cependant que le nombre de rationnaires soit au minimum de 400 par jour, selon les chiffres du CROUS, pour que celui-ci gère le restaurant.

Un rendez-vous avec le directeur du CROUS de Dijon, Patrick Bougenot a laissé entrevoir la possibilité d'une subvention dans l'éventualité où un restaurant déjà existant accueille les étudiants en difficultés.

Un tableau de bord annuel selon trois scénarios différents (1 : en enlevant le pourcentage d'étudiants qui ont déclaré rester manger chez eux dans l'enquête ; 2 : en enlevant 50% de l'effectif ; 3 : en enlevant 20% de l'effectif) a été dressé afin d'avoir un nombre de repas prévisionnel pour les étudiants de SUPINFO et des trois masters.

Il en ressort qu'il serait possible pour un restaurant de collectivité (type URSSAF ou restaurant de la Cité Administrative RESCAM) de proposer un repas complet à 2,90 euros s'il bénéficiait d'un double conventionnement (CROUS + CAMVAL) avec, pour chaque structure, une subvention annuelle maximale de 10 000 euros.

Pour information, le restaurant du centre hospitalier reçoit une subvention de 8 000€ du CROUS pour 12 427 repas des étudiants de l'IFSI par an, soit environ 0,65€ par repas.

Après de longues négociations avec le restaurant de la Cité Administrative (RESCAM) et grâce à la médiation de la Préfecture, une convention vient d'être signée entre le RESCAM et le CROUS, et une autre entre la CAMVAL et le CROUS, afin d'accueillir au RESCAM les étudiants de SUPINFO et du master lyonnais qui le souhaitent. Cette convention est conclue à titre expérimental pour une année. Elle permettra aux étudiants concernés de déjeuner au tarif étudiant, grâce à une prise en charge à parts égales du CROUS et de la CAMVAL de la différence avec le prix minimum d'un repas.

4. L'informatique et la communication

Le travail de mise en place d'informations et de communication a été élaboré pour différents publics : les étudiants, les futurs étudiants et les entreprises. Différents supports de communication ont donc été déclinés en fonction du public. Ceux-ci ont été débattus et choisis lors de deux groupes de travail avec les responsables d'établissement et de formation.

4.1. Site Internet

La concertation avec les responsables d'établissements et de formations lors des groupes de travail a fait ressortir qu'un site Internet serait plus utile qu'un guide de l'étudiant sur un format papier. En effet, différentes enquêtes, menées par les établissements auprès de leurs étudiants sur la manière dont ils ont connu leurs formations, ont démontré que c'est l'outil Internet qui est majoritairement utilisé lors des recherches d'orientation.

Un cahier des charges ainsi qu'une maquette détaillée ont été réalisés pour qu'une mise en place rapide puisse être faite.

Le site Internet se décline de la manière suivante :

- En ouverture du site une présentation de la CAMVAL et de son territoire.

Onglet enseignement supérieur

- Liste des établissements avec les liens directs vers les établissements
- Liste de toutes les formations avec les liens directs vers les établissements
- Statistiques (nombre d'étudiants, filières... à partir des chiffres clés déjà présents sur le site de la CAMVAL).
- Depuis les sites Internet de chaque établissement : un lien vers ce site de la Camval.

Onglet vie étudiante

- Liste des associations étudiantes avec les liens directs vers les sites des associations qui en ont déjà un

- Différentes rubriques publiées dans le guide de l'étudiant 2008 (avec les liens vers les sites Internet) selon une idée de portail (on retrouve surtout des liens vers d'autres sites que de réelles descriptions des services) :
 - Trouver un logement
 - Aides, conseils et orientation logement
 - Services liés à l'installation
 - Déplacements (train, bus,...)
 - Emploi, insertion, orientation (Onisep, Cio,...)
 - Activités sportives et culturelles
 - Organismes qui délivrent des bourses et des aides pour le logement, pour les stages, Erasmus, transports (CROUS, Régions...)
 - Social, santé (mutuelles, adresse hôpital, centres médico-social...)
 - Un plan interactif de l'agglomération avec le positionnement de chaque établissement et les lieux utiles pour la vie étudiante (le même que sur le dépliant, voir plus bas) avec des liens vers les sites Internet directement sur le plan.

Mise à jour du site Internet :

La mise à jour devra être faite au cours du mois de mai avant les inscriptions des étudiants et la rentrée.

Il conviendra de vérifier régulièrement les adresses URL et la validité des liens.

Il est convenu que la CAMVAL trouve un prestataire ou ajoute un volet « vie étudiante » au site Internet déjà existant.

4.2. Plaquette à destination des étudiants et futurs étudiants

Lors des groupes de travail, il a été jugé utile de conserver un format papier qui pourra être distribué aux nouveaux étudiants dans leur dossier d'inscription, lors des journées portes ouvertes des établissements mais aussi à laisser dans des points de fréquentation des étudiants (PIJ, CAF, CIO, Médiathèque...).

Ce document se décline sous la forme d'un dépliant recto verso de 4 volets soit 8 pages :

- Une face consacrée entièrement à un plan de situation avec les différents établissements et lieux utiles pour la vie étudiante (CIO, PIJ...)
- Sur l'autre face :
 - Les chiffres clés
 - Description du territoire de la CAMVAL
 - Les logements étudiants existants
 - Coordonnées du CROUS et horaires et lieux des permanences
 - Coordonnées des sites Internet utiles

Le plan est réalisé par le service infographie de la mairie de Mâcon.

Le document devra être imprimé en 1450 exemplaires :

- Journée portes ouvertes 2010 : 500 exemplaires
- Nouveaux étudiants : 650 exemplaires
- Points d'information étudiants : 300 exemplaires

Ce document devra être actualisé en même temps que le site Internet, c'est-à-dire au mois de mai avant les inscriptions et la rentrée.

4.3. Communication à destination des entreprises

En ce qui concerne le lien entre l'enseignement supérieur en mâconnais et le monde professionnel, il a été décidé de faciliter la recherche de stagiaires par les entreprises et de les aider à connaître ce potentiel de collaborateurs ponctuels. L'objectif est également d'élargir les possibilités de stage pour les étudiants et de faire connaître l'offre de diplômés sur le territoire du mâconnais.

Pour ce faire, un recensement exhaustif des stages et de leurs intitulés sera mis en ligne sur une page Internet dédiée, afin de permettre aux entreprises du territoire de connaître la demande de stage en temps réel. Ces informations pourraient être hébergées sur les sites Internet de la CCI, de l'ADEMVAL ou de la CAMVAL. Les négociations avec la CCI sont en cours.

Un tableau de bord récapitulatif doit être envoyé et complété à chaque rentrée par les établissements, permettant ainsi de détailler les informations sur les stages :

- Nombre d'étudiants
- Niveau des étudiants
- Nombre de stages
- Dates et durée du stage
- Thème du stage
- Métiers concernés
- Personne référente

Le tableau « stages » est repris dans le document « fiches établissements ».

5. Vers une vie étudiante à Macon

Un des buts de l'expérimentation était de créer les conditions d'une vie étudiante locale, notamment par la mise en place d'animations favorisant l'échange entre étudiants et leur intégration dans la cité.

5.1. La cérémonie d'accueil des étudiants

Pour la première fois, la CAMVAL a organisé un évènement permettant d'accueillir les étudiants sur son territoire à la rentrée.

Les objectifs de cet évènement étaient :

- D'accueillir les nouveaux étudiants sur le territoire du mâconnais Val de Saône
- De permettre aux étudiants d'avoir un accès à toutes les informations dont ils ont besoin à la rentrée, lors de leur installation dans le mâconnais : logement, restauration, transports, aides, accès aux soins, accès au sport et à la culture, monde associatif...
- D'avoir une journée fédératrice où tous les étudiants se retrouvent en un même lieu.

Résultat :

- Plus de 200 étudiants présents, soit environ 15% de l'effectif total des étudiants.
- Distribution d'une quinzaine de documents dont un guide de l'étudiant publié pour l'occasion, insérés dans un sac à dos offert aux étudiants.
- Les étudiants de toutes les filières mâconnaises ont pu se rencontrer en un même lieu, et voir ceux des autres filières autour d'un buffet.

Pourquoi ça a marché :

- Les cartons d'invitation individuels ont été distribués par le biais des responsables d'établissement et des professeurs qui ont été chargés de les diffuser aux étudiants en expliquant brièvement la démarche. Cela a donné également un aspect institutionnel à l'évènement.
- Comme c'était la première édition d'un évènement de ce type, les jeunes ont été attirés par cet évènement qui les concernait.

Les points à améliorer :

- Mettre plus en valeur les représentants des institutions liées à la vie étudiante afin qu'elles puissent être mieux identifiées par les étudiants.
- Faire un recensement des étudiants à l'entrée pour savoir le pourcentage de ceux qui sont venus, et connaître les raisons de l'absence des autres.
- Pouvoir accueillir plus d'étudiants à terme (la salle de conférence de la médiathèque a seulement 175 places assises), avec un évènement plus élaboré (faire participer les associations étudiantes, concert, jeux...).
- Une campagne de communication à mettre en place le plus tôt possible (à partir de fin août, début septembre), afin que les étudiants puissent venir nombreux.

Une note de procédure a été créée pour faciliter le renouvellement de l'évènement chaque année.

5.2. Carte Etudiante

Le projet d'une carte de l'étudiant a été analysé par Latitude au regard des expériences réalisées par d'autres collectivités locales dans des petites agglomérations universitaires.

De ces expériences, il ressort que la plupart des cartes ne sont pas utilisées par les étudiants ni même réclamées lorsqu'elles ne sont pas distribuées systématiquement par les établissements.

En revanche, la mise en place de ces cartes exige énormément de travail auprès des commerçants et autres prestataires de services ou d'avantages offerts aux étudiants : prospection, négociation, conventionnement, communication.

Le nombre très faible de retours perçus par ces commerçants ou prestataires rend d'ailleurs très difficile la reconduction des conventions d'une année sur l'autre.

Quelques expériences ont eu parfois un succès (même éphémère) lorsqu'un important travail d'animation accompagnait la diffusion des dites cartes :

- Organisation d'évènements
- Envoi d'informations régulières à tous les titulaires de la carte
- Recherches de réductions ponctuelles très significatives

Ce type d'animations exige généralement l'affectation d'un agent dédié à 100% à ce travail. C'est le cas dans l'exemple d' Acti City, carte destinée aux jeunes de 12 à 25 ans soutenue par le Conseil Général de l'Aude.

La CAMVAL ne s'est pas positionnée, pour l'instant, sur une telle carte dans le Mâconnais Val de Saône.

5.3. Le challenge inter-établissements

Le challenge s'est déroulé le 11 mars 2009 de 19h à 22h au centre nautique du mâconnais Val de Saône, autour d'activités ludiques (montage chronométré de structures flottantes, pyramides humaines sur ces structures, matchs de water-polo...).

8 équipes d'étudiants étaient engagées représentant 5 établissements.

A la fin des activités, le trophée CAMVAL des étudiants a été remis à l'équipe lauréate autour d'un apéritif et en présence du public. Il sera remis en jeu l'année prochaine.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une dynamique locale a été engagée auprès des étudiants.

Les formations et les services aux étudiants déjà en place, figurant dans le guide étudiant, seront mis en valeur sur Internet et sur la plaquette à destination des étudiants et futurs étudiants.

Le rassemblement des étudiants et la mise en visibilité de cette population ont pu être instaurés lors de la cérémonie d'accueil et lors du challenge sportif inter établissements, évènements à renouveler.

Assurer aux étudiants les services qu'ils attendent permet à ceux-ci d'être plus sereins pour leurs études et joue sur leur réussite scolaire et universitaire.

Ces services favorisent aussi l'insertion des étudiants dans la cité et donc leur contribution à l'animation économique et culturelle locale. Bien que la plupart des formations soient de courte durée, l'amélioration de la vie étudiante en Mâconnais Val de Saône est un facteur important d'attraction de nouvelles populations jeunes, de l'installation de nouvelles formations sur le territoire et du renforcement de celles déjà existantes.

Dans un contexte de concurrence croissante entre les différents lieux possibles d'implantation des formations supérieures, la dynamique locale du territoire et de la vie étudiante est un véritable enjeu de son attractivité.

CONCLUSION GENERALE

L'expérimentation de la DIACT initiée en 2008 et poursuivie en 2009 a permis à la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône de faire appel à deux cabinets extérieurs pour réfléchir à la mise en place d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur sur son territoire.

Deux volets ont été confiés respectivement à chacun des cabinets :

- le développement de l'enseignement supérieur (J. Gagnier, Paris)
- l'amélioration de la vie étudiante (Latitude Etudiante, Montpellier).

Le Mâconnais Val de Saône accueille plus 1200 étudiants sur son territoire, dont 48 % dans 19 BTS. L'école d'informatique SUPINFO est présente, de même qu'un IFSI et un IUFM. Il n'y a ni IUT, ni licence professionnelle. C'est pourquoi la collectivité a fait le choix il y a quelques années de faire venir des formations spécialisées de haut niveau, seules capables à ses yeux d'attirer étudiants et professeurs exigeants sur son territoire, et de lui donner ainsi une lisibilité et une notoriété reconnues.

Aujourd'hui, 2 masters pro 2 juridiques sont portés par l'université de Bourgogne, et 1 master pro 2 de gestion des espaces aquatiques est porté par l'université Lyon II. Les subventions accordées par la collectivité à ces formations permettent notamment de doubler les heures d'enseignement et donc de garantir une qualité supérieure à celle que ces formations auraient pu avoir en restant dans leurs universités.

Le travail de la CAMVAL porte aujourd'hui sur trois pistes de développement des formations : un institut juridique dédié aux collectivités territoriales avec l'université de Bourgogne, un pôle sur l'eau avec l'université Lyon II, et l'accueil de licences professionnelles autour du projet de Cité de l'Entreprise, en lien avec SUPINFO.

Parallèlement à ce travail de développement des formations supérieures sur son territoire, la CAMVAL a mis en place des outils d'amélioration de la vie étudiante, tant au niveau de la connaissance de cette population que de la mise en place de services dédiés et d'évènements fédérateurs destinés à en favoriser la lisibilité et le dynamisme.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la mise en place d'une gouvernance locale sur le sujet, gouvernance à la fois souple et pertinente, qu'il conviendra de pérenniser en fonction de l'avancement des projets en cours.

En raison de sa position géographique à la charnière de deux régions administratives différentes, la Bourgogne et Rhône-Alpes, le Mâconnais Val de Saône doit transformer ce qui demeure un handicap en atout, et être capable de fédérer sur ces différents projets les universités installées des deux côtés. La nouvelle autonomie des universités, et une plus grande souplesse instaurée par la future réforme des collectivités territoriales devraient lui en donner les moyens.

Le bilan de l'expérimentation de la DIACT est donc particulièrement positif pour le devenir de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur le territoire du Mâconnais Val de Saône. Si les projets envisagés voient effectivement le jour, cet apport « d'intelligence » renforcera durablement l'attractivité et le dynamisme du territoire.

Il n'en demeure pas moins que la réussite de ces projets ne sera effectivement possible qu'à travers la volonté politique forte et partagée des deux collectivités directement concernées, la Ville de Mâcon et la CAMVAL.